

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DE 3^{ème}

CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE
ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023

Tous les élèves de 3^{ème} sont concernés, qu'ils soient boursiers actuellement au collège ou non.

Quels que soient l'orientation envisagée et l'établissement d'accueil, les familles doivent faire leur demande de bourse de lycée.

Le formulaire de demande de bourse de lycée 2021-2022 est téléchargeable sur la page « aides financières au lycée » du site « education.gouv.fr » :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>.

Le formulaire est proposé au format PDF "remplissable". Les familles peuvent le remplir et le transmettre à l'établissement par courriel, par courrier postal ou le déposer.

La demande de bourse se déroule sur deux périodes distinctes :

1^{ère} période : du 30 mai 2022 au 06 juillet 2022 inclus :

- Les familles peuvent retirer et déposer le formulaire format papier au Secrétariat du Collège Gérard CAFE aux heures de bureaux **en respectant les règles sanitaires.**
- Les demandes en ligne sont ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier.

2^{ème} période : du 01 septembre 2022 au 20 octobre 2022 inclus :

- Les demandes pourront être déposées en ligne ou au format papier. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2022 inclus.

N. B. : Systématiquement, un accusé de réception vous sera remis à chaque demande format papier déposé dans l'établissement.

Pour des informations complémentaires, merci de vous rapprocher du Secrétariat du Collège.

J'attire votre attention pour la date limite fixée **au mercredi 06 juillet 2022, délai de rigueur pour la première période.**

La Principale,

E. RETORY

